

POINT ENERGIE TFC

Mesurer les consommations énergétiques de l'entreprise en vue de la mobiliser pour en réduire la quantité, maîtriser ses dépenses et améliorer son impact environnemental

Objectifs

- Evaluer sa consommation annuelle
- Constaté les variations entre N et N+1
- Définir des indicateurs de performance énergétique
- Communiquer et sensibiliser en interne

Public

Toute entreprise située en Pays de la Loire (commerce, services, industrie, immeubles de bureaux ou parc d'activité tertiaire)

Points analysés

- Réalisation d'un bilan de comptabilité énergétique entre 2019 et 2020
- Mesurer les écarts de chaque source énergétique
- Mettre en œuvre des indicateurs de mesure de transition énergétique (kWh/..., €/..., Teq CO2/...)
- Conseil sur la mise en œuvre d'actions en relation avec les aides à dispositions

Points forts

- Conseil : une analyse et une synthèse réalisés par le conseiller CCI.
- Concret : délivrance d'un bilan.
- Pratique : invitation à l'action d'amélioration avec recherche de financement. Mise à disposition d'outils.

Durée | Prix

Prise en charge 100%

ORACE

Code : EVAE0001

Pris en charge à 100% par la CCI

Date de création : 01-01-2021

Dernière modification : 18-08-2022